



Québec

Bureau 2.36
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone: 418 528-7741
Télécopieur: 418 529-3102

Montréal

Bureau 18.200
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone: 514 873-4196
Télécopieur: 514 844-6170

Sans frais: 1 888 528-7741 cai.communications@cai.gouv.qc.ca www.cai.gouv.qc.ca

PAR COURRIEL

Québec, le 3 octobre 2017

Maître Sarah Brutus
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval
Centre jeunesse de Laval
308, boulevard Cartier Ouest
Laval (Québec) H7N 2J2

Objet : Votre demande d'accès
N/Réf. : 1718034

Maître,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 27 septembre dernier afin d'avoir accès aux documents suivants :

« Requête en vertu de 137.1 et 137.2 de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics dans les dossiers # 06 08 82 ; 09 08 49 ».

Par ailleurs, lors de notre conversation téléphonique du 28 septembre, vous m'avez informé que vous souhaitiez avoir accès seulement aux requêtes initiales dans ces dossiers.

C'est donc avec plaisir que nous vous transmettons le document demandé pour le dossier portant le numéro 09 08 49.

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous constatons que les documents relatifs à l'autre dossier auquel vous demandez accès n'existent plus puisqu'ils ont été détruits conformément aux dispositions de notre calendrier de conservation, lequel a été élaboré en vertu la Loi sur les archives¹.

¹ RLRQ., c. A-21.1, la Loi sur l'accès

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels², nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

« Original signé »

Rémi Bédard
Directeur de l'administration
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p.j. Avis de recours
Lettre d'autorisation de refus d'accès de l'hôpital Louis-H. Lafontaine

² RLRQ, c. A-2.1, la Loi sur l'accès.